

PREF 06
12 10 16
VILLE FRANICHE
SUR MER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2016 À 18H00

L'an deux mille seize, le cinq octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-huit septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 25

Votants : 27

Étaient Présents : Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Anne RAINAUD, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, , Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Richard CONTE, Madame Marie-Paule ZANOTTI

Absents avec procuration :

Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur Jean-Louis BAUCHET
Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN donne procuration à Madame Christine PETRUCCELLI

Absents excusés :

Monsieur Cédric CIRASA
Madame Marie-Paule ZANOTTI

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance

6/ OBJET : BUDGET ANNEXE DES PARKINGS 2016 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Jean-Paul GEAY, Adjoint au Maire, expose à ses collègues

Suite au vote du budget primitif 2016, et compte tenu de réajustement à effectuer sur ce budget annexe en fonction de diverses dépenses et recettes nouvelles intervenues en cours d'année, je vous propose :

Le projet de décision modificative n°1 était joint en annexe de l'ordre du jour.

Les modifications budgétaires sont les suivantes :

En investissement : augmentation du budget de 4.406 €

Dépenses :

2188 - Acquisition petit équipement 4.406 €
2315 – installation technique 2.500 €
2313 – aménagement bâti moins 2.500 €

Recettes :

28188 – dotations aux amortissements 4.406 €

En Fonctionnement : augmentation du budget de 70.000 €

Dépenses :

6411 – salaires et charges à rembourser 70.000 €
61558 – entretien matériel moins 8.706 €
6231 – annonces insertions 2.800 €
678 – autres charges exceptionnelles 1.500 €
6811 – dotations aux amortissements 4.406 €

Recettes :

701 – produits des parkings 70.000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à 24 voix pour et 3 abstentions (Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Monsieur Richard CONTE)

ADOPTE

Le Maire,



Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives